



Direction générale  
LB/KC

**ARRETE N° 2021-028** PORTANT DELEGATION  
DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE  
**A MADAME ANNE JASON,**  
9<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20211201-JUR2021AR028-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2021

**Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-18, L2122-20 et L2122-23 ;

**VU** le procès-verbal d'élection et d'installation du Maire en date du 25 mai 2020 ;

**VU** la délibération n°2020-05-25-02 du Conseil municipal du 25 mai 2020, fixant à 9 le nombre d'adjoints au Maire ;

**VU** la délibération n°2020-05-25-05 du Conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire ;

**VU** la délibération n°2021-11-25/01 du Conseil municipal du 25 novembre 2021, au terme de laquelle Madame Anne JASON a été élue 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire en remplacement de Madame BITTERLI, démissionnaire ;

**VU** l'arrêté n°2020-017 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Claudine BITTERLI, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire ;

**VU** l'arrêté n°2020-029 du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Anne JASON, Conseiller municipal délégué ;

**Considérant** que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, le Maire a donné délégation à chacun de ses adjoints ;

**Considérant** que Madame Anne JASON a été élue adjointe lors du Conseil municipal du 25 novembre 2021, en remplacement de Madame Claudine BITTERLI, démissionnaire ;

**Considérant** qu'il peut, dès lors, être attribué une délégation à Madame Anne JASON, 9<sup>ème</sup> adjointe ;

**ARRETE**

**Article 1** – Les arrêtés n°2020-017 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Claudine BITTERLI, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, et n°2020-029 du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Anne JASON, Conseiller municipal délégué, sont abrogés et remplacés par le présent arrêté.

**Article 2** - Il est donné, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonction à Madame Anne JASON, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, dans les domaines du Sport et de l'Information municipale, et notamment :

Dans le domaine du Sport :

- Les activités sportives et leur développement,
- Les relations avec les autres services municipaux dans le cadre des activités développées par le service des sports,
- Les relations avec les organismes officiels relatifs aux sports,
- Les relations avec le SCERGIS,
- Les relations avec les clubs et les associations sportives,
- Les relations avec le service des sports.

Elle assurera dans ce domaine du Sport la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la Commune, avec le concours des services municipaux intéressés, pour, notamment :

- Définir, mettre en place et évaluer les politiques publiques de la Ville dans chacun des domaines de sa délégation ;
- Contrôler l'exécution des délibérations du Conseil municipal et des décisions du Maire prises dans chacun des domaines de sa délégation ;
- Représenter la Ville auprès des partenaires institutionnels, organismes et associations afférents aux différents secteurs de sa délégation ;
- Définir les programmes de développement, d'aménagement, d'entretien, de réhabilitation des bâtiments et équipements des services concernés par les champs de compétence de sa délégation, et en suivre l'exécution des travaux ;
- Définir et suivre le programme des actions et manifestations mises en œuvre par les services municipaux en faveur de chacun des domaines de sa délégation ;
- Coordonner, fixer et suivre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de ces actions et manifestations ;
- Être l'interlocuteur des habitants pour toutes les questions en lien avec chaque domaine de sa délégation ;
- Recevoir les usagers et répondre à leurs demandes et courriers ;
- Définir les orientations et arbitrages permettant d'établir les budgets des services de sa délégation.

Dans le domaine de l'Information municipale :

- Le suivi et le contrôle de la rédaction et de la conception des publications municipales,
- Les relations avec les organes de presse et la population,
- Le suivi de la mise en œuvre des actions de communication sous toutes leurs formes,
- Les relations avec le service de la communication.

Elle assurera dans ce domaine de l'Information municipale la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la Commune, avec le concours des services municipaux intéressés, pour, notamment :

- Contrôler l'exécution des délibérations du Conseil municipal et des décisions du Maire prises dans chacun des domaines de sa délégation ;
- Représenter la Ville auprès des partenaires institutionnels, organismes et associations afférents aux différents secteurs de sa délégation ;

- Être l'interlocuteur des habitants pour toutes les questions en lien avec chaque domaine de sa délégation ;
- Recevoir les usagers et répondre à leurs demandes et courriers.

**Article 3** – Il est également donné délégation à Madame Anne JASON pour signer les correspondances, actes, documents et pièces administratives, rapports et notes diverses dans les domaines délégués et notamment :

- Les courriers portant acceptation ou décision (favorables ou défavorables) ;
- Les engagements de dépenses relatives à sa délégation ;
- La certification du service fait des factures relatives à sa délégation ;
- Les bordereaux d'envoi.

**Article 4** – La signature des actes pris par Madame Anne JASON dans le cadre de sa délégation de fonction et de signature, devra être accompagnée de la mention suivante :

Anne JASON

9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
Délégué aux sports et à l'information municipale

**Article 5** – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne JASON, ses délégations seront exercées par le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

**Article 6** - Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à l'intéressé et une ampliation transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-d'Oise,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles,
- Madame la Trésorière Principale de Montmorency.

A Soisy-sous-Montmorency, le **- 1 DEC. 2021**

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental



Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **- 1 DEC. 2021**

Affiché le : **- 1 DEC. 2021**

Notifié à l'intéressé le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **- 1 DEC. 2021**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.*